

cndp Commission nationale
du **débat public**

BILAN FINAL DE LA CONCERTATION PREALABLE ET DU SUIVI

Projet de reconstruction à 225 kV
du tronçon à 63 kV de la ligne
électrique Vandières-Void

Valérie Trommetter
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 16 novembre 2021

PREAMBULE

La présente pièce du dossier constitue le rapport final de la concertation, organisée en application de l'article L. 121-1 du Code de l'Environnement et suivants, pour le projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void. Il est constitué de trois documents rédigés par le Garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et qui a été désigné par la Commission Nationale du Débat Public :

- Le bilan du 13 juin 2019 de la concertation préalable qui s'est déroulée du 25 février au 25 mai 2019,
- Les 2 rapports intermédiaires annuels de la concertation de suivi.

Ces documents sont également disponibles sur les sites :

- <http://www.debatpublic.fr>
- www.concertation-vandieres-void.fr
- <https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>

BILAN DU GARANT

Projet de reconstruction à 225 kV
du tronçon à 63 kV de la ligne
électrique Vandières-Void
Concertation préalable

25 FEVRIER – 25 MAI 2019

Valérie Trommetter
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 13 juin 2019

Bilan du garant

Projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void

25 FEVRIER – 25 MAI 2019

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION	4
CONTEXTE DU PROJET.....	5
Objectifs.....	5
Caractéristiques du projet.....	6
DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION	6
Rencontres préliminaires	6
Mise en place et fonctionnement de la mission de Garant.....	6
Relations avec le maître d'ouvrage	7
Relations avec les autres acteurs et parties prenantes	8
Définition du périmètre et du calendrier	9
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	10
Organisation et modalités de la Concertation	10
Bilan qualitatif de la Concertation.....	16
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION	17
Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation.....	17
Évolution du projet résultant de la Concertation	19
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION	20
Avis sur la préparation de la Concertation	20
Avis sur l'information du public.....	20
Avis sur la participation du public	21
RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE	22
LISTE DES ANNEXES	24

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

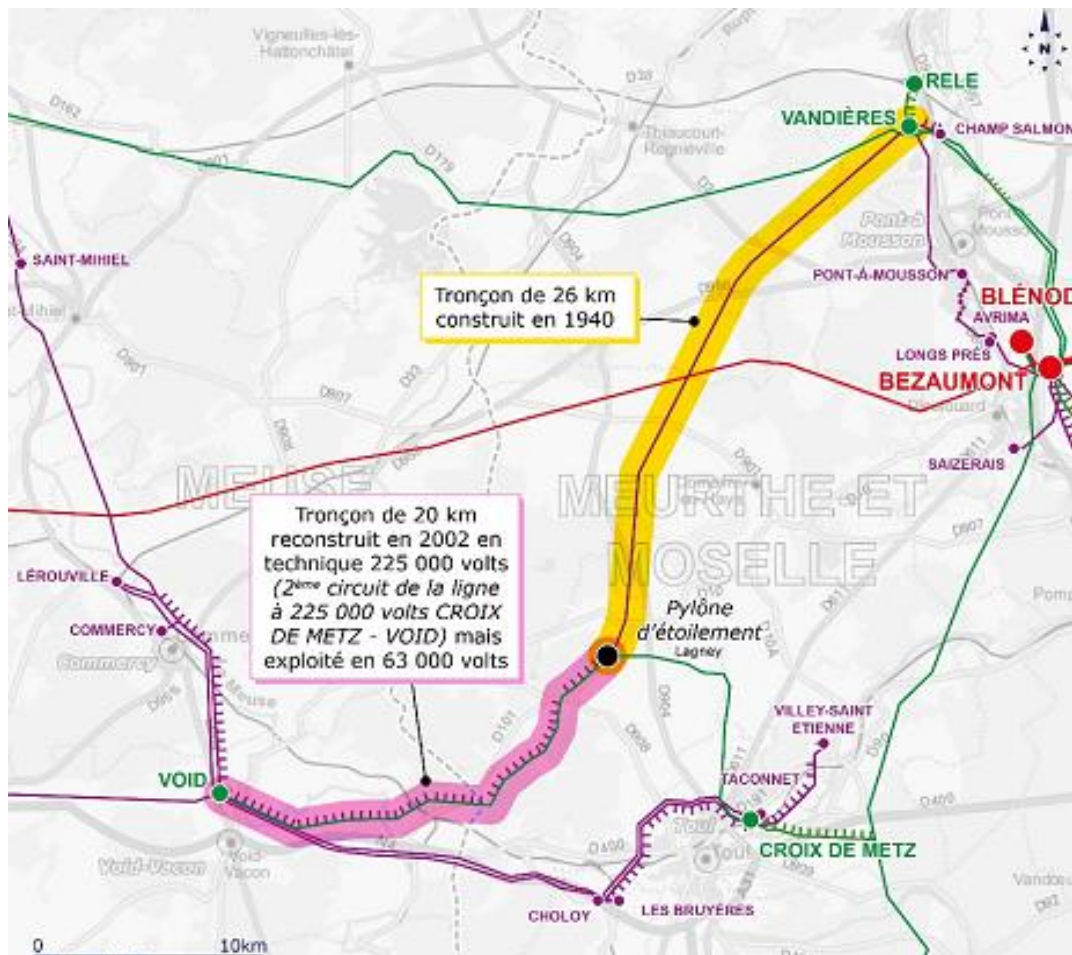
- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** RTE Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

La ligne électrique aérienne VANDIÈRES-VOID, située au centre de la région Grand Est, s'étend de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54). D'une longueur totale de 46 km, elle comprend deux tronçons hétérogènes :

- un tronçon de 26 km de VANDIÈRES à LAGNEY construit en 1940 en 63 000 volts,
- un tronçon de 20 km de LAGNEY à VOID reconstruit en 2002 en technique 225 000 volts et actuellement exploité en 63 000 volts. Il constitue le second circuit de la ligne à 225 000 volts CROIX-DE-METZ-VOID.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Afin de répondre aux enjeux liés à la sûreté et à la qualité d'alimentation électrique du territoire et à la gestion de la performance de son patrimoine, tout en contribuant à la transition énergétique, RTE a prévu de reconstruire la ligne en 225 000 volts entre VANDIÈRES et VOID.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Le projet suppose les aménagements suivants :

- la reconstruction en technique aérienne à 225 000 volts de la ligne entre LAGNEY et VANDIERES,
- l'exploitation en 225 000 volts du tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- l'ajout d'un transformateur 225 000 volts/63 000 volts et la création de barres 225 000 volts au poste de VOID dans l'enceinte du poste électrique existant,
- la dépose de la ligne existante à 63 000 volts entre LAGNEY et VANDIERES.

- **COÛT PREVISIONNEL :** 25 M€ à la charge de RTE

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

- Ouverture du chantier début 2024
- Mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts en 2025
- Dépose de la ligne existante à 63 000 volts en 2026

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 03 septembre 2018 : saisine de la CNDP par RTE
- 03 octobre 2018 : décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation du Garant et d'un Garant en appui
- 06 février 2019 : approbation par la CNDP des modalités, du calendrier et du dossier de Concertation préalable
- 25 février au 25 mai 2019 : déroulement de la Concertation préalable
- 13 juin 2019 : publication du bilan du Garant

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 37 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 département
- 1 région
- 13 500 habitants

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 52 exemplaires du dossier de Concertation distribués
- 21 000 dépliants distribués au cours des événements clés de la Concertation préalable dans les boîtes aux lettres des habitants des 37 communes de l'aire d'étude (+ 22 communes avoisinantes) et envoyés aux mairies et à certains relais locaux
- 200 affiches mises à disposition (commerces, mairies, relais locaux, panneaux d'affichage)
- 1 plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions publiques d'informations sur le projet
- 7 ateliers thématiques (agriculture, environnement, cadre de vie)
- 1 événement de restitution sous forme de forum

- **PARTICIPANTS :**

- 244 connexions à la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable
- 5 contributions publiées sur la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable (dont 4 reçues par courriel)
- aucune contribution reçue par courrier ou inscrite dans les registres de la Concertation Préalable
- 83 personnes présentes pendant les réunions publiques d'information et les ateliers thématiques et 25 personnes à l'événement de restitution

CONTEXTE DU PROJET

Objectifs

Au centre de la région Grand Est, la ligne à 63 000 volts entre VANDIERES et VOID est un élément de maillage du réseau de transport d'électricité qui participe à l'alimentation d'une zone s'étendant de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54) et intéressant les bassins de vie de Commercy, Toul et Pont-à-Mousson. Sur les 46 km de la ligne électrique existante, 20 km situés entre les communes de VOID-VACON et de LAGNEY ont été reconstruits à 225 000 volts en 2002. Les 26 km restants entre LAGNEY et VANDIERES datent de 1940 et sont toujours à 63 000 volts.

Si RTE a pu jusqu'à présent assurer une bonne alimentation électrique aux consommateurs du secteur, la ligne n'en présente pas moins des signes de vieillissement qui risquent de perturber à terme l'équilibre du réseau et la qualité de l'électricité. Ainsi, afin de prévenir tout risque de coupure et d'anticiper les futurs besoins en alimentation électrique de la région, RTE envisage de reconstruire la partie la plus ancienne de la ligne VANDIERES-VOID.

Caractéristiques du projet

D'ici 2025, le projet qui s'appuie sur les conclusions de différentes études (techniques, environnementales et socio-économiques) conduites par RTE consiste à réaliser les aménagements suivants :

- construire une nouvelle ligne aérienne à 225 000 volts entre les communes de LAGNEY et VANDIERES,
- exploiter en 225 000 volts le tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- ajouter un deuxième transformateur 225 0000 volts/63 000 volts et créer des barres 225 000 volts dans l'enceinte du poste électrique existant de VOID,

Enfin en 2026, après la mise en service des nouveaux ouvrages, la ligne existante en 63 000 volts entre les communes de LAGNEY et VANDIERES sera déposée.

DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

Rencontres préliminaires

Dès la naissance du projet, RTE avait constitué une équipe ressource composée de trois personnes : Monsieur David JOURDAIN, chef de projet, Madame Marjorie BASTARD et Monsieur Fabrice NATUREL, concertants. Elle s'est associée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet ALBUS Conseil.

En 2017, RTE avait engagé des rencontres avec des représentants du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) et de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle pour leur présenter les grandes lignes de son projet. Dans la continuité de ces rencontres, en partenariat avec le PNRL, RTE avait organisé, le 11 juillet 2018, une réunion d'information avec les élus locaux et nationaux, les représentants de l'Etat et du monde agricole potentiellement concernés par le projet. Une vingtaine de communes furent invitées. Au cours de cette réunion, les objectifs du projet, les différentes étapes de la concertation, les mesures d'accompagnement, ainsi que la lecture du territoire faite par RTE et issue des premières rencontres avec les acteurs locaux ont été présentés. Des ateliers ont également permis d'initier des pistes de réflexion pour un projet de territoire.

Mise en place et fonctionnement de la mission de Garant

Suite à la décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable sous l'égide d'un Garant en octobre 2018, RTE a fait état de son projet dans la presse. C'est à partir de cette date que la préparation de la Concertation préalable avec le public a été engagée.

Une première réunion de travail entre RTE et le Garant s'est tenue dès le mois d'octobre. Elle a permis de :

- prendre connaissance du projet et de visualiser sur le terrain la ligne électrique actuelle et son environnement proche,
- présenter le rôle du Garant et l'étendue de sa mission, en particulier pour assurer la bonne information et participation du public,
- évoquer la concertation qui était en cours en application de la « Circulaire Fontaine »,

- échanger sur le dispositif de la Concertation préalable proposé par RTE,
- échanger sur les acteurs du territoire déjà rencontrés par RTE et ceux qui devaient l'être encore,

Le Garant a également insisté sur sa vigilance quant aux échanges avec le public sur l'opportunité du projet et sur ses solutions alternatives. Bien que réticent dans un premier temps, RTE a rapidement compris l'intérêt qu'il y avait à ce que ces sujets soient également abordés pendant la Concertation préalable.

RTE a aussi informé le Garant de son souhait de co-construire le projet avec les acteurs du territoire et de profiter de la Concertation préalable pour identifier avec le public toutes les synergies possibles avec des projets ou des besoins locaux.

Une deuxième réunion de travail s'est tenue en novembre afin d'approfondir certains points de la Concertation préalable relatifs à l'information et à la participation du public.

Au total, cette phase de préparation a duré presque 5 mois et a donné lieu à de nombreuses autres rencontres et échanges entre RTE et le Garant.

Relations avec le maître d'ouvrage

Dans une démarche volontaire et transparente, RTE a associé le Garant sur les différents aspects de la Concertation préalable :

- le calendrier et l'aire d'étude,
- l'élaboration des documents d'information et de participation du public,
- les moyens de diffusion des documents au public,
- le déroulement de la Concertation avec la tenue de plusieurs évènements de typologie différente et thématiques abordées.

Sur tous ces points, la mission du Garant a consisté à écouter les propositions de RTE, à les amender ou, le cas échéant, à en prescrire de nouvelles en les motivant.

Pendant la phase de préparation de la Concertation préalable, le Garant a formulé plusieurs prescriptions à RTE afin d'améliorer l'information et la participation du public. RTE a donné une suite favorable aux prescriptions suivantes :

- complétude du dossier de la Concertation afin d'améliorer sa lisibilité et sa compréhension. Les renseignements apportés portaient sur le rôle et les missions du Garant de la concertation, sur les objectifs de la Concertation préalable, sur l'articulation entre la Concertation préalable (concertation citoyenne) et la concertation sous « Circulaire Fontaine » (concertation administrative), sur la présentation de l'aire d'étude issue des enjeux techniques et environnementaux déjà identifiés par RTE et sur la présentation des enseignements issus de la Concertation préalable et de leur traitement par RTE,
- création d'une plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable qui serait régulièrement alimentée par les documents produits lors des réunions et des ateliers thématiques. Les observations et les propositions du public et les réponses apportées y seraient publiées,
- en complément des autres dispositifs d'information proposés par RTE, la distribution de dépliants annonçant la tenue de la Concertation préalable dans la boîte aux lettres de chaque habitant de l'aire d'étude.

Par contre, RTE n'a pas donné suite à d'autres propositions du Garant telles que :

- la demande d'étoffer dans les documents la présentation des solutions alternatives au projet dont celle de ligne souterraine,
- la mise à disposition du dossier de justification technico-économique du projet auprès du public. Bien que le Garant en ait informé la CNDP et qu'elle ait appuyé sa demande auprès de la Direction de RTE, ce document n'a pas été publié sur la plateforme de la Concertation préalable,
- la mise en place de moyens visant à s'assurer de la bonne diffusion des dépliants dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de l'aire d'étude.

Le constat que le Garant a tiré de cette phase de préparation de la Concertation préalable a été mis à la disposition du public sur la plateforme de la Concertation préalable dès son ouverture, le 25 février 2019.

Le Garant a assuré ce rôle de prescripteur tout au long de la Concertation préalable.

Relations avec les autres acteurs et parties prenantes

Après avoir échangé avec RTE sur les parties prenantes du territoire et l'état d'avancement des contacts engagés, le Garant a décidé d'initier, pour sa part, des relations avec les acteurs ou parties prenantes suivants :

- Monsieur le Sous-Préfet de Toul et son service instruction, les représentants de la DREAL, afin d'échanger sur la synergie entre la Concertation préalable et la concertation sous « Circulaire Fontaine »,
- les représentants de Parc Naturel Régional de Lorraine étant donné que 33 communes de l'aire d'étude sont localisées au sein de son périmètre,
- les représentants des 3 Communautés de Communes concernées par l'aire d'étude,
- les représentants des associations de protection de l'environnement et de la chasse étant donné que RTE avait peu de contact avec elles.

Les prises de contact ont eu lieu aux mois de novembre et de décembre 2018. L'objectif poursuivi était d'appréhender le territoire, les projets en cours ainsi que les attentes quant à l'organisation d'une Concertation préalable.

Le Garant avait décidé de ne pas contacter la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle du fait des nombreux échanges qu'elle avait déjà eu avec RTE.

Sous-Préfet de Toul et DREAL

Une réunion s'est tenue le 29 octobre 2018 avec Monsieur Yoann TOUBHANS, Sous-Préfet de Toul, en charge de l'organisation de la concertation sous « Circulaire Fontaine », et la DREAL Grand Est, service Transition énergétique, air, climat, représentée par Madame Corinne HELFER et Monsieur Joël DELVA. L'objectif de cette réunion était d'échanger sur la synergie entre les deux concertations.

Parc Naturel Régional de Lorraine

Le Garant a eu un entretien téléphonique avec Madame Nathalie D'ACUNTO, Directrice du PNRL, qui est un des acteurs majeurs de l'aire d'étude, pour l'informer de la tenue d'une Concertation préalable. Malgré la proposition du Garant d'organiser une réunion réunissant le PNRL et des associations environnementales, celle-ci n'a pas pu se tenir en raison de leur manque de disponibilité. Le Garant déplore cette situation car il n'a pas été possible d'échanger sur les enjeux de l'aire d'étude et sur leurs attentes concernant la Concertation préalable.

Communautés de Communes

Une demande d'entretien a été faite par le Garant aux 3 Communautés de Communes concernées par l'aire d'étude, celle du bassin de Pont-à-Mousson, celle de Mad et Moselle et celle des Terres Tuloises. Un échange s'est tenu avec Monsieur Jean-Charles DE BELLY, DGS de la Communauté de Communes Mad et Moselle. Si des attentes ont été exprimées concernant le projet, l'organisation de la Concertation préalable telle sur prévue par RTE n'a pas fait l'objet de demande particulière.

Fédération FLORE54

Le Garant a échangé avec le Président de la Fédération FLORE54 à laquelle 56 associations adhèrent. Il s'agit d'associations concernées par l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement présentes ou localement ou au niveau du département de Meurthe-et-Moselle. Si des attentes ont été exprimées concernant le projet, l'organisation de la Concertation préalable telle sur prévue par RTE n'a pas fait l'objet de demande particulière. Le Garant a néanmoins proposé au Président de FLORE54 de diffuser les coordonnées du Garant aux différents adhérents pour un contact ultérieur.

A noter que, suite à cette prise de contact du Garant avec FLORE54, cette dernière accompagnée de l'association FLORAINE et de la Coordination LPO Grand Est a rencontré RTE le 13 décembre 2018 pour une réunion de présentation détaillée du projet.

Fédération de Chasse

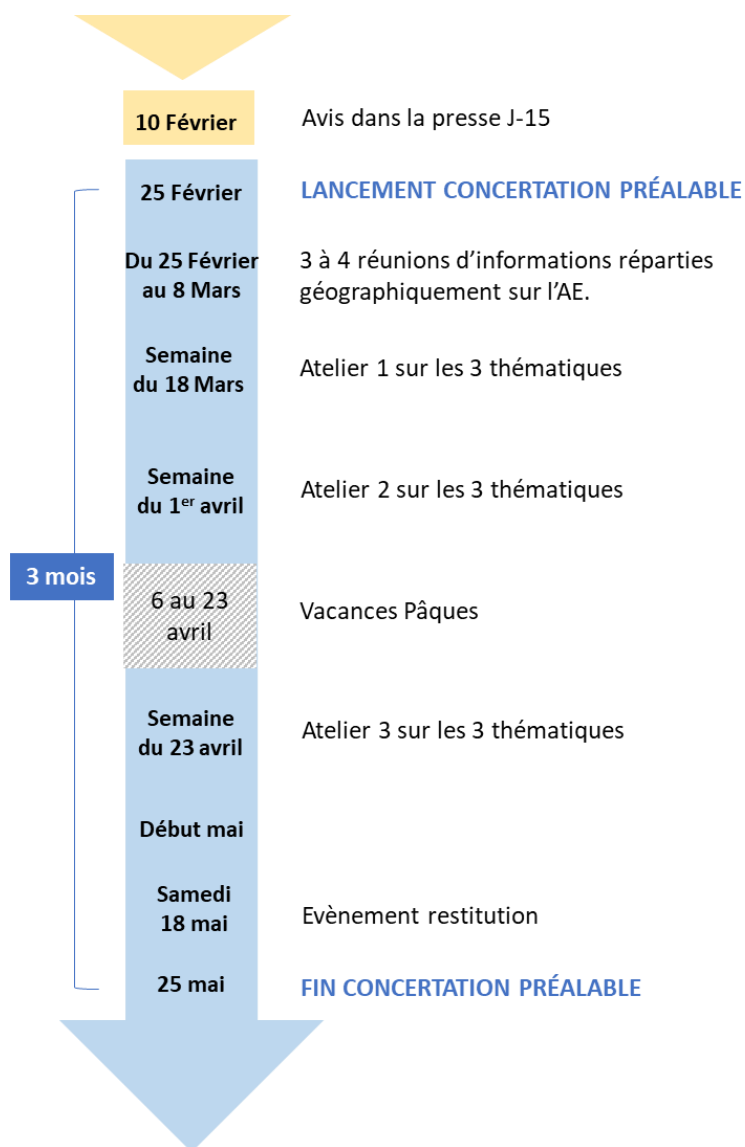
Le Garant a également contacté la Fédération de Chasse de Meurthe-et-Moselle et a proposé de diffuser les coordonnées du Garant aux différents adhérents. Aucune réponse n'a été apportée.

Définition du périmètre et du calendrier

RTE a retenu la durée maximale prévue par les textes pour la tenue de sa Concertation préalable, soit 3 mois, du 25 février au 25 mai 2019. La planification des réunions publiques d'information, des ateliers thématiques et de l'évènement de restitution a été établie en tenant compte des périodes de vacances scolaires (hiver et printemps) et du déroulement de la concertation sous « Circulaire Fontaine » :

- la validation de l'aire d'étude issue de la concertation sous « Circulaire Fontaine » lors de la réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) du 8 février 2019 a été prise en compte au moment du démarrage de la Concertation préalable avec le public,
- les contenus, choix, observations et recommandations issues de la Concertation préalable avec le public pouvant être pris en compte par l'ILC lors de la réunion de validation du fuseau de moindre impact qui est prévue fin 2019 dans le cadre de la concertation sous « Circulaire Fontaine ».

Ceci a abouti au schéma de rétroplanning présenté ci-dessous.



L'aire d'étude qui a été proposée par RTE correspond au territoire au sein duquel il est possible d'envisager, aux plans technique et environnemental, de positionner la future ligne électrique. Elle comprend un ensemble de 37 communes réparties autour de la ligne existante et correspond au périmètre de la Concertation préalable (voir annexes 1 et 2). Suite à la préconisation du Garant d'inclure dans le périmètre de la Concertation préalable des communes non comprises dans l'aire d'étude initiale car susceptibles d'être visuellement impactées par le projet de ligne électrique, RTE a indiqué qu'aucune autre commune n'était concernée.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

Organisation et modalités de la Concertation

Moyens déployés pour informer le public d'octobre 2018 à janvier 2019

Après la décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation d'un garant, RTE a révélé son projet dans la presse (annonces dans l'Est Républicain et dans Aujourd'hui en France).

Date	Journal	Titre
02/10/2018	L'Est Républicain/Le Toulois	Royaumeix - Pylônes et câbles rénovés d'ici 2025
26/10/2018	Aujourd'hui en France	Annonce légale sur la décision de la CNDP
29/10/2018	L'Est Républicain	Annonce légale sur la décision de la CNDP

En octobre 2018, une page internet consacrée au projet a été ouverte sur le site institutionnel de RTE (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseau-electrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>). Une présentation du projet, de ses objectifs, du calendrier ainsi qu'une carte du territoire concerné et le dossier de saisine ont été mis à disposition du public.

Durant les mois de novembre 2018 à janvier 2019, dans la suite des contacts bilatéraux avec les maires, RTE a transmis aux 37 communes qui seraient susceptibles de devenir des communes de l'aire d'étude un kit d'informations sur le projet. Ce kit a été élaboré en vue d'une utilisation dans le cadre des dispositifs de communication propres au fonctionnement de chaque commune (conseil municipal, site internet, bulletins municipaux, cérémonie de vœux...). Ces outils pouvaient être utilisés par les mairies à leur discrétion.

Moyens déployés pour informer le public à partir de février 2019

Dès le mois de février 2019, la campagne d'information déjà initiée par RTE a été renforcée.

Renforcement de l'information auprès des communes susceptibles d'être concernées

Début février 2019, RTE a envoyé un courrier aux 37 communes de l'aire d'étude dans lequel il rappelait le calendrier et les principaux objectifs de la Concertation préalable. Il était accompagné de documents d'informations sur la Concertation préalable destinés à être mis à la disposition du public (dossier de la Concertation, dépliant du projet et de la Concertation préalable, affiche et registre).

Information d'acteurs du secteur socio-économique local

Du 12 au 20 février 2019, l'équipe projet de RTE a rencontré des acteurs de la vie quotidienne présents sur le territoire d'étude, répartis sur 52 sites, pour leur présenter la Concertation préalable autour du projet. Dans un territoire rural, par les activités qu'ils exercent et par les services qu'ils offrent, les acteurs rencontrés sont incontournables sur le territoire : boulangeries, garages, station-service, cafés, hôtels, restaurants, agences postales, épiceries, supérettes, silos, médiathèques... A l'occasion des échanges, des affiches et des dépliants de la Concertation ont été fournis pour un affichage en vitrine ou une mise à disposition sur les comptoirs de vente, à la vue de la clientèle locale.

Pendant la même période, RTE s'est aussi appuyé sur les relais locaux qu'il avait déjà rencontré comme la Communauté de communes Mad et Moselle, la Communauté de communes des Terres Touloises, la Communauté de communes et de Pont-à-Mousson, les Pays Terres de Lorraine (Coopérative de Communautés de Communes), la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, le Parc Naturel Régional de Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle. Il leur a remis des versions « papier » ou « numérique » des affiches et des dépliants de la Concertation. En fonction des profils des acteurs, ceux-ci ont été mis à l'affichage dans les accueils publics ou relayés sur les outils de communication de ces acteurs à leur discrétion (réseaux sociaux, internet, mailing).

Au cours des deux semaines qui ont précédé le 18 mai 2019, RTE a procédé à la pose 80 affiches annonçant

l'évènement de restitution au niveau des panneaux localisés aux entrées de communes.

Information du public par la distribution de dépliants

Après leur élaboration, la distribution de 21 000 dépliants édités par RTE s'est opérée dans les boîtes aux lettres des habitants de 59¹ communes réparties autour de ligne actuelle. A cet effet, RTE s'est appuyé sur les services postaux qui ont procédé à leur distribution en trois temps :

- du 18 au 22 février 2019, distribution de 7 000 dépliants pour annoncer les rendez-vous de la Concertation préalable et notamment les réunions publiques,
- du 4 au 8 mars 2019, distribution de 7 000 dépliants pour annoncer les rendez-vous des ateliers thématiques,
- du 13 au 17 mai 2019, distribution de 7 000 dépliants pour annoncer le rendez-vous de l'évènement de restitution.

Compléments d'informations sur le site institutionnel internet de RTE

Dès le 25 février 2019, le site institutionnel internet de RTE a été renforcé par l'ajout des informations suivantes à destination du public : dossier de la Concertation, dépliant du projet et de la Concertation préalable, dossier de présentation du projet et de proposition d'aire d'étude validé lors de la concertation sous « Circulaire Fontaine ».

Ouverture d'une plateforme numérique interactive

Le garant avait demandé à RTE de mettre à disposition du public une plateforme dédiée à la Concertation préalable qui soit différente du site institutionnel de la maison mère. Elle devait permettre au public de s'informer sur le projet, sur la Concertation préalable et sur les missions du Garant (qui a pu bénéficier d'une page dédiée) mais également de dialoguer avec le Garant et le maître d'ouvrage.

Ainsi la plateforme numérique interactive (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>), référencée via le moteur de recherche Google, a été opérationnelle dès le 25 février 2019 à l'ouverture de la Concertation préalable. Le dossier de saisine, le dossier de la Concertation préalable, la cartographie de l'aire d'étude validée lors de la concertation sous « Circulaire Fontaine », l'annonce légale d'ouverture de la Concertation préalable, le dépliant du projet et de la Concertation préalable et celui de participation aux ateliers thématiques ont été disponibles pour consultation et téléchargement.

D'autres documents édités par RTE ont été ajoutés au fur et à mesure :

- le 15 mars, le compte-rendu des 3 réunions d'information,
- les 23 et 24 avril, le compte-rendu des 6 premiers ateliers thématiques,
- le 10 mai, le compte-rendu du dernier atelier thématique.

Les documents établis par le Garant ont également été publiés sur cette plateforme : la note sur la phase de préparation de la Concertation préalable (25 février) et la note sur les réunions d'information (11 mars).

¹ Les 37 communes de l'aire d'étude et 22 communes périphériques incluses aux tournées postales.

Information dans les journaux locaux

Dès février 2019, plusieurs articles sont parus dans la presse locale (voir aussi en annexe 3).

Date	Journal	Titre
08/02/2019	L'Est Républicain	Annonce légale sur l'ouverture de la concertation préalable
16/02/2019	L'Est Républicain/Pont à Mousson et sa région	Lironville - Une nouvelle ligne électrique aérienne
02/03/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Bernécourt - Réunion publique : réfection de la ligne haute tension Void/Vandières
03/03/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Bernécourt - Réunion d'information sur la ligne électrique Void-Vacon
13/03/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Royaumeix – RTE : Projet de reconstruction de la ligne haute tension
15/03/2019	L'Est Républicain	Bernécourt – Vers un réseau électrique de meilleure qualité
22/03/2019	Le Paysan Lorrain	Projet de reconstruction ligne électrique Vandières-Lagney – Des ateliers de concertation avec RTE
24/03/2019	L'Est Républicain	Vilcey-sur-Trey - Ligne haute tension : réunions et ateliers à venir
15/04/2019	Les Tablettes Lorraines	RTE : des renouvelables autour de la ligne ?
19/04/2019	Le Paysan Lorrain	Projet de reconstruction ligne électrique Vandières-Lagney
28/04/2019	L'Est Républicain/Pont à Mousson et sa région	Thiaucourt-Regniéville - Rénovation des réseaux – Présentation du projet de reconstruction de la ligne électrique
avril-mai 2019	60 jours dans nos régions	RTE : des renouvelables autour de la ligne ?
10/05/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Bernécourt - Energie – Une nouvelle ligne électrique par RTE entre Vandières et Void
12/05/2019	L'Est Républicain/Pont à Mousson et sa région	Thiaucourt-Regniéville – Ligne électrique – Un forum pour restituer les contributions du public
14/05/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Bernécourt – Energie - Une réunion de restitution du projet d'une nouvelle ligne électrique à Thiaucourt
20/05/2019	L'Est Républicain/Le Toulois	Thiaucourt-Regniéville - Un forum à l'heure de l'électricité et de son transport

Information sur les réseaux sociaux

Fin mars 2019, vue la faible participation du public aux réunions d'information et aux premiers ateliers thématiques et sur proposition du Garant de mobiliser de nouveaux moyens d'information, les réseaux sociaux ont également été utilisés pour relayer la tenue de la Concertation préalable. Ainsi chaque atelier thématique a été annoncé par Tweet par RTE. Le Parc Naturel Régional de Lorraine a également relayé le dépliant annonçant la Concertation préalable sur son compte Facebook.

Information via la télévision et la radio

Pour les mêmes raisons, sur proposition du Garant de mobiliser de nouveaux moyens d'information, RTE a envoyé i mars un communiqué de presse aux médias audiovisuels (télévision et radios locales) relayant la tenue de la Concertation préalable. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite donnée.

Autres moyens d'information déployés

Fin mars 2019, la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle a également relayé l'annonce des ateliers thématiques par mails et par SMS auprès des agriculteurs de la zone d'étude.

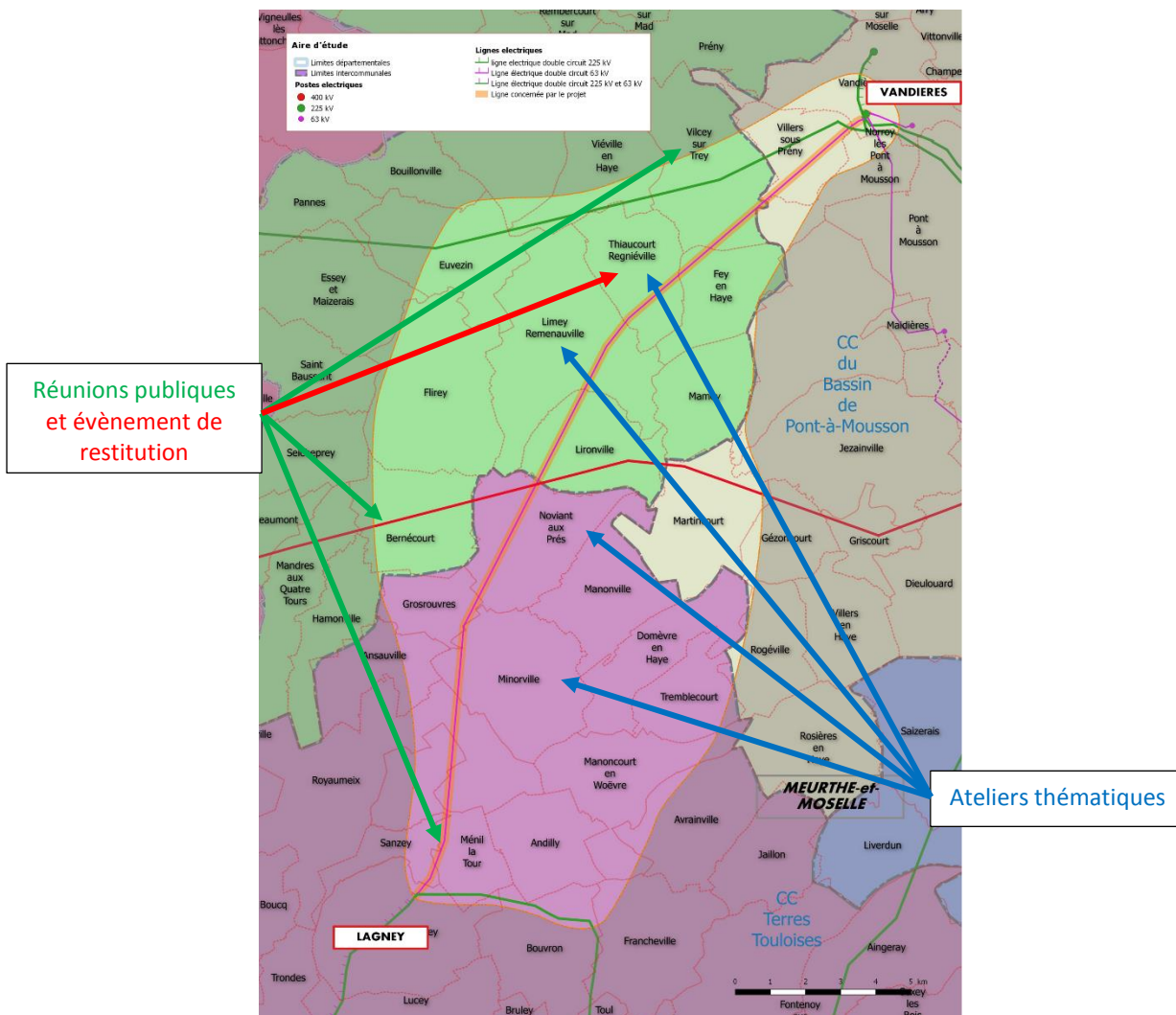
Outils pour faciliter la participation du public

Plusieurs outils ont été mis à la disposition du public pour participer à la Concertation préalable :

- La plateforme numérique interactive sur laquelle des contributions pouvaient être déposées (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>),
- Une adresse courrier auprès de RTE (RTE-SCET-Projet Vandières-Void – TSA 30007 – 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex) et une adresse courriel (rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com) qui figuraient sur les dépliants et les affiches,
- Une adresse courrier auprès du Garant (BP 20 002 – 67050 STRASBOURG Cedex) et une adresse courriel (valerie.trommetter@garant-cndp.fr) qui figuraient sur les dépliants et les affiches,
- Un registre dans chacune des 37 communes de l'aire d'étude,
- Les sollicitations pour des prises de parole lors des 3 réunions publiques d'information, des 7 ateliers thématiques et de l'évènement de restitution sous forme de forum qui sont présentés ci-dessous.

Le fil conducteur des rencontres qui ont été organisées est brièvement synthétisé ci-dessous.

Evènement	Objectifs principaux	Date	Lieu	Thématique
Réunions publiques	Présenter le contexte du projet (genèse et enjeux associés)	26/02/2019	Ménil-la-Tour	-
	Décrire les différentes étapes du projet (cadre administratif et planning)	06/03/2019	Bernécourt	
	Présenter les principes de la Concertation préalable (objectifs, rôle du Garant)	07/03/2019	Vilcey-sur-Trey	
Ateliers thématiques n°1	Identifier les lieux d'importance du territoire pour les habitants	18/03/2019	Noviant aux Prés	Agriculture
	Connaître la perception des habitants de la ligne électrique actuelle	21/03/2019		Environnement
	Identifier des fuseaux de passage possibles pour la future ligne	25/03/2019		Cadre de vie
Ateliers thématiques n°2	Rappeler les échanges et propositions de fuseaux évoqués lors du premier atelier	02/04/2019	Minorville	Environnement
	Approfondir la connaissance du territoire sous l'angle de chaque thématique avec un « expert » (Parc Naturel Régional de Lorraine, Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles...)	03/04/2019	Limey	Agriculture
	Confronter la vision de « l'expert » avec les propositions de fuseaux évoqués précédemment	04/04/2019	Minorville	Cadre de vie
Atelier thématique n°3	Réunir les participants des ateliers pour mettre en commun les échanges qui se sont tenus lors des ateliers n°1 & 2 sur les différentes thématiques Commencer à identifier des pistes d'action pour le projet de territoire	25/04/2019	Thiaucourt-Regniéville	Cadre de vie, agriculture et environnement
Evènement de restitution (forum ouvert)	Présenter le travail des ateliers Recueillir des avis complémentaires pour compléter le travail de la Concertation préalable	18/05/2019	Thiaucourt-Regniéville	-



L'échéancier et la répartition géographique dans l'aire d'étude des réunions et ateliers ont été choisis par RTE afin d'optimiser la participation du public au regard des contraintes du calendrier scolaire et des distances à parcourir.

Réunions publiques d'information et ateliers thématiques

Les réunions et les ateliers se sont tous déroulés sur un horaire en soirée de 18h30 à 20h30 voire 21h00. De manière générale, RTE était représenté par les membres de l'équipe projet et par des collègues de services spécialisés (communication, travaux...). L'animation de ces rencontres était assurée par un représentant du cabinet ALBUS Conseil. Pour les ateliers thématiques n°2, des experts ont été également invités et ont pu prendre la parole :

- Madame Annelise LOUYOT, conseillère développement local à la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle,
- Madame Claire ALLIOD, paysagiste référente de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles,
- Madame Aurélie TOUSSAINT, chargée de mission « eau et milieux aquatiques », et Monsieur Johan CLAUS, chargé de mission « Natura 2000 » au sein du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Le Garant a été présent à toutes les réunions d'informations ainsi qu'à trois des réunions des ateliers thématiques (le 21 mars, le 3 avril et le 25 avril) afin de présenter son rôle et ses missions, de veiller à ce que chacun puisse s'exprimer et qu'aucune question ne reste sans réponse et à ce que la qualité des échanges soit bien au rendez-vous.

Chacune de ces rencontres a respecté les temps suivants : présentation par RTE ou les experts, travail en commun des participants à l'aide de supports (vignettes pour la représentation des lieux clés du territoire, rubans pour la représentation de la ligne actuelle et des fuseaux alternatifs envisageables...) puis rapport et mise en synthèse des travaux des participants. Chacun de ces moments a systématiquement donné lieu de manière spontanée à une série de questions-réponses ou d'échanges avec le public. Enfin, chaque rencontre a ensuite conduit à un moment de convivialité au cours duquel les questions se poursuivaient de manière moins formelle.

Evènement de restitution

L'évènement de restitution a été organisé sous forme d'un forum ouvert au public le samedi 18 mai de 10 à 13 heures.

Plusieurs stands furent disposés dans la salle :

- Un stand de présentation du projet animé par des représentants de RTE. Les présentations (affiches, posters) réalisées par RTE dans le cadre de la Concertation préalable y étaient exposées,
- Un stand de restitution des propositions du public à l'issue de la Concertation. Ce stand était animé par des volontaires issus du public. Les travaux réalisés par les participants aux ateliers de la Concertation préalable y étaient exposés,
- Des activités ludiques pour les enfants sur le thème de l'électricité (circuit automobile alimenté par un vélo, expériences sur la production et le transport d'électricité...),
- Une exposition des dessins sur le thème de l'électricité réalisés par les enfants des écoles primaires qui ont participé au concours proposé par RTE,
- L'interview rapportée de Monsieur Chenot, habitant de Royaumeix, qui a vu la construction de la ligne existante en 1940,
- Un film sur les étapes de construction d'une ligne électrique,
- Un stand traiteur avec dégustation de produits locaux.

Bilan qualitatif de la Concertation

Comme présenté dans le tableau ci-dessous, la Concertation préalable n'a pas mobilisé un public nombreux malgré les nombreuses actions d'information qui ont été déployées par RTE et leur forte implication dans l'organisation des différentes rencontres.

Evènements	Nombre de participants
Réunions publiques d'information	40
Ateliers thématiques	43
Evènement de restitution	25

* Données communiquées par RTE

Mais si cette participation peut paraître peu nombreuse dans une zone rurale au demeurant assez diffuse, force est de constater que le public a clairement participé. En effet, il s'est laissé prendre au jeu des différentes activités de réflexion collective qui lui ont proposées lors des ateliers et y a participé avec plaisir et dans la bonne humeur. En outre, conscient du rôle qui pouvait lui être dévolu, il s'est porté volontaire pour participer aux réflexions et pour assurer les restitutions utiles.

Ce public s'est montré très intéressé par le projet et a posé des questions pertinentes sur ses divers aspects et sur la Concertation préalable. Au total, ce ne sont pas moins de 60 questions qui ont été posées lors des réunions publiques

et des ateliers thématiques et qui ont portées sur des thèmes très variés comme (les sujets les plus fréquemment évoqués sont indiqués en gras) :

- Les objectifs et le déroulement de la Concertation préalable,
- La justification du projet et son opportunité dont la notion de dégradation de la qualité de l'électricité,
- Les alternatives envisagées au projet et notamment la solution de la mise en souterrain,
- Le périmètre de l'aire d'étude retenue,
- Le projet dont les contraintes techniques de la reconstruction, **le tracé de la ligne, le nombre, la localisation et la distance entre les pylônes, la hauteur des pylônes et de la ligne électrique**, les contraintes liées au croisement et à la proximité avec une autre ligne électrique, la profondeur des fondations, la composition des câbles, les travaux de montage d'une nouvelle ligne électrique, les travaux de démontage de la ligne actuelle,
- La largeur du fuseau qui sera présenté à la concertation sous « Circulaire Fontaine »,
- Les indemnités prévues pour les propriétaires et pour les exploitants agricoles, le coût et la nature des compensations pour les tranchées forestières, le montant et le bénéficiaire de la taxe pylône,
- **Les liens du projet avec celui des énergies renouvelables et notamment celui du parc éolien envisagé dans l'aire d'étude et à proximité,**
- Les impacts et les dangers de la ligne électrique et notamment la distance à respecter par rapport aux habitations, les impacts visuels et les indemnités prévues, les nuisances sonores, les dangers des champs électromagnétiques,
- Les impacts sur les activités agricoles et les installations de drainage,
- Les impacts sur les zones Natura 2000 et les espèces protégées,
- Les impacts sur l'état des terrains et le devenir des tranchées forestières après le démontage d'une ligne électrique,
- Les impacts sur les documents d'urbanisme,
- Les impacts du projet sur les microcoupures électriques,
- L'entretien de la future ligne et notamment la nature et la fréquence des opérations à réaliser.

Aucun sujet n'a donné lieu à polémique et RTE a répondu à l'ensemble des questions qui lui étaient posées en apportant des éléments détaillés.

RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

Synthèse des observations et propositions émergées pendant la Concertation

Participant activement aux activités proposées par RTE lors de la Concertation préalable, le public s'est exprimé sur les lieux d'intérêt de son territoire, sur sa vision du tracé de la ligne actuelle et a suggéré des tracés de fuseaux de passage de la future ligne électrique. Il a également fait part de certains aspects liés à son cadre de vie qu'il aimerait que le projet prenne en compte.

Les lieux importants sur le territoire de l'aire d'étude (lieux de vie, zones/espaces de loisirs, lieux historiques, espaces de culture ou d'élevage, forêts, cours d'eau...) identifiés par le public sont les suivants :

- Massifs forestiers (**forêt domaniale de la Reine**, bois le Prêtre et forêts du plateau de Haye),
- **Vallon de l'Esch** (« **Petite Suisse Lorraine** ») et vallon du Trey,

- Faune sauvage, avifaune (cigognes noires, grues cendrées), espèces végétales protégées,
- Patrimoine culturel et mémoriel (châteaux de Manoncourt et Manonville, vestiges, **cimetières militaires**, villages détruits en 1914-1918,
- Activité agricole avec sa répartition spatiale (au Nord, faible densité, au Centre, les grandes cultures et au Sud, les prairies et les cultures biologiques) et les bâtiments agricoles à Royaumeix et à Noviant,
- Installations et infrastructures énergétiques (projet éolien, autres lignes électriques, méthanisation, stockage d'hydrocarbures).

Les **éléments en gras** ont été mentionnés systématiquement dans tous les ateliers thématiques.

Un **consensus parmi le public** est globalement ressorti sur **le fait que le tracé actuel de la ligne électrique fait partie intégrante du territoire et qu'elle passe quasiment inaperçue**. Ainsi à travers cette Concertation préalable, l'existence de la ligne électrique a été redécouverte. A titre d'illustration, les propos suivants ont été mentionnés :

- « La ligne actuelle est bien intégrée », « En fait, j'ai réalisé qu'il y avait la ligne quand j'ai reçu le flyer dans ma boîte aux lettres », « L'actuel tracé n'est pas si mal que ça », « L'existant est bien intégré », « A l'époque de la construction de la ligne actuelle, en 1940, les anciens ont fait preuve de bon sens, c'est logique qu'on trouve que cette ligne soit bien intégrée dans le territoire », « On vit avec une ligne, on ne la voit plus », « On la voit quand on est en hauteur »,
- « Je ne la voyais pas aussi près de Noviant », « Difficile de savoir où elle passe vers Lironville, Royaumeix et Ménil »,
- « Elle ne traverse pas beaucoup de forêts », « On voit bien que le tracé actuel a été pensé par rapport aux forêts ».

Suite à l'invitation qui lui avait été faite, **le public a également suggéré des tracés de fuseaux alternatifs qui pourraient être étudiés en tant qu'alternatives à la ligne actuelle**. Ces alternatives ont été localisées aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est de la ligne actuelle (annexe 4) sans qu'aucune d'entre elles n'ait réellement emportée une vive préférence.

En complément des propositions de fuseaux de passage de la ligne électrique, **le public a également fait part de ses attentes sur des aspects qu'il considère importants pour son cadre de vie comme :**

- l'éloignement relatif par rapport aux communes (bourgs et habitations) et aux bâtiments agricoles,
- les nuisances sonores et les grésillements à proximité de la ligne,
- les champs électromagnétiques,
- les impacts sur les animaux d'élevage,
- la prise en compte des pratiques agricoles quant au positionnement des pylônes (notamment pendant les phases travaux et entretien de la ligne),
- l'occupation du territoire entre les terrains agricoles et les zones boisées :
 - « Plus dans le forestier et moins dans l'agricole »,
 - « Je ne suis pas tellement d'avis de la positionner plus dans la forêt », « Si on passe en forêt, les mesures de compensation environnementale auront de toute façon un impact sur l'agriculture »,
 - « Quid de se mettre en limite entre forêt et champs ? »,
 - Etudier la pertinence d'élargir les tranchées forestières existantes ou en créer de nouvelles,
- les impacts visuels et l'insertion paysagère :
 - La mise à profit des lisières pour l'insertion paysagère de l'ouvrage,
 - Etudier une mise à distance de la ligne à Villers sous Prény en longeant le massif boisé afin de garder

une cohérence visuelle,

- Envisager une réflexion sur la ripisylve² aux alentours de Limey,
- Prendre parti du relief en assumant la présence de pylônes au milieu des espaces boisés (mettre en scène le pylône, en faire un point de repère dans le paysage),
- S'interroger sur le secteur du poste électrique de Vandières, pour éviter l'effet visuel « paquet de fils » et amener plus de lisibilité.

Le public s'est également exprimé sur les aspects du projet ou de ses variantes qui pouvaient apporter un bénéfice au territoire ; ce qui recoupe la volonté de RTE de co-construire un projet de territoire. Au terme de la réunion du 11 juillet 2018 entre RTE et les maires mentionnée dans les rencontres préliminaires, des réunions publiques d'information et de l'atelier n°3, les projets qui ont acquis le plus de succès sont présentés ci-dessous. Le public s'est aussi exprimé sur les échéances qu'il faudrait respecter et les auteurs à identifier pour la réalisation de ces projets.

Actions ayant remporté le plus de succès
Cadre de vie
Améliorer les perspectives visuelles
Favoriser l'activité des entreprises locales du BT
Favoriser l'activité économique sur le territoire
Agriculture
Promouvoir les produits locaux
Valorisation des accès créés par le chantier
Environnement
Implantation de haies paysagères
Préservation de l'avifaune

Enfin, le public a indiqué à plusieurs reprises qu'il était intéressé par **l'enfouissement de réseaux électriques de distribution**. De tels travaux pourraient être réalisés dans le cadre du Plan d'Accompagnement de Projet, qui serait piloté par un comité placé sous l'égide du Sous-Préfet de Toul, si le projet donnait lieu à une déclaration d'utilité publique.

Évolution du projet résultant de la Concertation

Comme indiqué précédemment, le public a partagé sur les lieux qu'il considère à ses yeux importants sur le territoire et a suggéré des tracés de fuseaux pour le passage de la future ligne électrique tout en exprimant également certaines demandes relatives à son cadre de vie.

Par conséquent, le choix des différents fuseaux envisageables qui sera proposée par RTE dans le cadre de la concertation sous « Circulaire Fontaine » devra intégrer l'ensemble de ces suggestions et propositions.

² Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Avis sur la préparation de la Concertation

Comme indiqué précédemment, le Garant a été associé à la phase de préparation de la Concertation préalable qui a duré presque 5 mois. Désireux de réussir sa Concertation préalable, RTE a écouté et analysé les prescriptions formulées par le Garant tout au long de Concertation préalable. Au global, il a suivi la plupart d'entre elles. Les échanges ont été transparents, fluides et constructifs.

Pour mener sa Concertation préalable, RTE a retenu la durée maximale de 3 mois prévue par les textes, a planifié les différents évènements en dehors des périodes de vacances scolaires et en soirée et les a réparti sur l'aire d'étude afin de restreindre les distances à parcourir pour y participer. Sur la base d'éléments issus d'une pré-étude, il a également proposé les thèmes à aborder lors de la Concertation : l'environnement, l'agriculture et le cadre de vie.

En amont de la Concertation préalable, le Garant a échangé avec certains acteurs du territoire et en a conclu que l'organisation de la Concertation telle que prévue par RTE ne faisait pas l'objet de demande particulière de leur part. Néanmoins le Garant déplore fortement ne pas avoir pu rencontrer les représentants du Parc Naturel Régional de Lorraine, acteur incontournable de ce territoire, et engager un réel dialogue afin de connaître leurs avis et leurs attentes quant au projet et à la Concertation préalable.

Le public présent lors de cette Concertation préalable n'a pas remis en cause son organisation (planning, aire d'étude et thématiques proposées). Il n'a pas non plus demandé à ce que des documents complémentaires, tels que l'étude technico-économique du projet et les études des solutions alternatives, lui soient remis.

En conclusion, à la vue de tous ces éléments, le Garant porte un avis positif à la phase de préparation de la Concertation préalable.

Avis sur l'information du public

Comme présenté dans le présent rapport, un bon nombre de documents ont été réalisés par RTE pour informer le public de la tenue de la Concertation préalable. Les supports papiers ont consisté en un dossier de la Concertation, des dépliants, des affiches, des comptes-rendus du déroulement des réunions publiques d'information et des ateliers thématiques. Tous les documents élaborés ont été présentés de manière pédagogique en apportant une information complète et de bonne qualité et grandement illustrée par des schémas didactiques et des cartographies. Ils étaient aisément lisibles et compréhensibles.

Les documents d'information sur la Concertation préalable ont été diffusés à tout le public et aux acteurs du territoire via différents canaux :

- le publipostage des dépliants dans les boîtes aux lettres de chaque habitant de l'aire d'étude qui s'est renouvelé à trois reprises,
- la mise à disposition de ces mêmes dépliants auprès des mairies et de certains relais locaux,

- la mise à disposition d'affiches dans les principaux lieux de vie (commerces, mairies, relais locaux) et panneaux,
- la plateforme numérique interactive créée pour la Concertation préalable,
- le site internet institutionnel de RTE.

Tous les éléments pratiques pour participer à la Concertation se trouvaient dans ces documents.

En outre, après un premier constat de la faible mobilisation du public, le Garant a proposé à RTE de relancer une campagne d'information en utilisant de nouveaux modes de communication et en l'élargissant à d'autres publics. Cette proposition a été accueillie favorablement par RTE qui s'est remobilisé et a remobilisé certains relais du territoire. Ainsi, la tenue des réunions de chaque atelier thématique, les n°2 et n°3 a été annoncée par Tweet par RTE. Le Parc Naturel Régional de Lorraine a pu relayer le dépliant annonçant la Concertation préalable sur son compte Facebook. La Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle a relayé l'annonce des ateliers thématiques par mails et par SMS auprès des agriculteurs de la zone d'étude. RTE a également contacté les radios locales et la télévision mais sans succès.

Enfin, les journaux locaux de l'Est Républicain et du Paysan Lorrain ont également été des relais actifs de la Concertation préalable en publiant plus d'une quinzaine d'articles. A trois reprises un journaliste du Républicain Lorrain était présent à une soirée.

Le Garant considère que les documents mis à disposition du public étaient de bonne qualité et répondaient pleinement à leur objectif d'information. Il considère également que l'information du public a été correctement menée et que ce dernier a été suffisamment informé de la tenue de la Concertation préalable pour y participer. Il s'est aussi félicité du travail réalisé par RTE pour relancer une campagne d'informations en cours de Concertation préalable et pour développer et faire vivre la plateforme numérique interactive bien que son usage semble in fine avoir été limité au vu du faible nombre de contributions déposées.

Avis sur la participation du public

RTE s'est fortement mobilisé tout au long du déroulement de la Concertation préalable. En effet, en support de l'équipe de 3 personnes dédiées à la Concertation, des collègues spécialistes d'autres sujets étaient présents à chaque rencontre et répondaient également aux questions du public. En outre, sur demande de RTE, quatre experts tiers ont également accepté de participer aux ateliers thématiques en partageant leur vision du territoire et, éventuellement du projet, avec le public.

Le Garant considère que ce déploiement humain couplé aux moyens mis en œuvre est un gage sérieux de l'engagement de RTE dans la Concertation préalable.

Malgré cette forte implication et mobilisation de RTE, le public n'a pas été nombreux à y participer. La plateforme numérique interactive a été visitée à 244 occasions et cinq contributions y ont été publiées (dont quatre qui ont été adressées par courriel au Garant ou à RTE). Aucun courrier n'a été envoyé et aucune observation n'a été consignée dans les 37 registres mis à la disposition du public. Lors des réunions publiques et des ateliers thématiques, 83 personnes étaient présentes et le forum a attiré 25 personnes.

Dans ce contexte et afin d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixé quant au recueil des données sur le territoire, RTE a dû adapter, dans un délai très court, le déroulement de ses ateliers thématiques en proposant de nouvelles activités collectives au public. Le Garant ne peut que s'en féliciter.

Parmi les raisons invoquées pour expliquer cette faible mobilisation, le public a mentionné à quelques reprises le fait que « le projet ne porte pas sur la construction d'une nouvelle ligne électrique » et « qu'il voit mal comment s'exprimer sur un projet dont le tracé n'est pas défini ». Le Garant a aussi observé que le public qui était présent était essentiellement composé d'habitants des communes où la ligne passe actuellement. Les habitants des communes avoisinantes et implantées dans l'aire d'étude ne se sont-ils pas sentis concernés par la future ligne qui pourrait passer chez eux en 2025 ? Enfin, suite aux échanges entre le Garant et quelques élus auprès desquels cette question générale a été évoquée, le public s'impliquerait peu dans les affaires tant publiques qu'associatives.

Le Garant ne peut que déplorer ce manque de mobilisation du public. Néanmoins, il considère que le constat de cette faible mobilisation ne peut être imputé à une mise en information insuffisante du public concerné, comme évoqué précédemment.

En outre, le Garant a noté qu'aucune personne du public ne s'est présentée comme représentant d'une association de protection de l'environnement alors que l'environnement est un enjeu fort de l'aire d'étude. Pourquoi les associations ne se sont-elles pas manifestées ?

Le Garant ne peut que déplorer ce manque de mobilisation et du secteur associatif et a du mal à se l'expliquer.

Ceci étant, les personnes qui ont participé à la Concertation préalable se sont fortement impliquées en se prêtant assidûment aux activités qui leur étaient proposées et en se portant volontaires pour développer les réflexions et restituer leurs contenus lors des ateliers thématiques et lors du forum. Elles ont posé environ 60 questions sur des sujets variés intéressants le projet qui ont toutes obtenues des réponses de la part de RTE.

Les observations et les propositions du public ont également fait l'objet d'une écoute attentive de la part de RTE. Ainsi, le public s'est exprimé sur les lieux qu'il considère importants sur le territoire de l'aire d'étude, ses attentes sur des aspects relatifs aux nuisances (sonores, visuelles, champs électromagnétiques), aux pratiques agricoles et au cadre de vie (éloignement des bourgs, passage en zones boisées ou en parcelles agricoles) et a suggéré des tracés de fuseaux pour la future ligne électrique. Il s'est aussi exprimé sur des projets qui pourraient apporter un bénéfice au territoire.

Le Garant considère que les échanges avec le public se sont passés dans de bonnes conditions et furent de qualité.

Ainsi, même si le public n'a pas été aussi nombreux qu'escompté, le Garant porte un avis positif sur sa participation lors de la Concertation préalable.

RECOMMANDATION(S) AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant la Concertation préalable, le public a émis le souhait de rester informé lors des prochaines étapes de préparation, de définition et de validation du projet. RTE leur a répondu positivement.

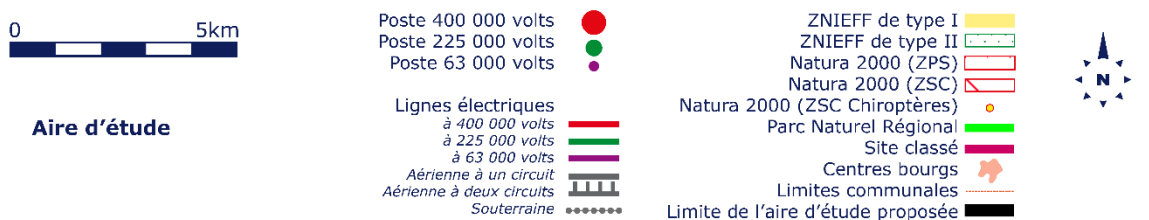
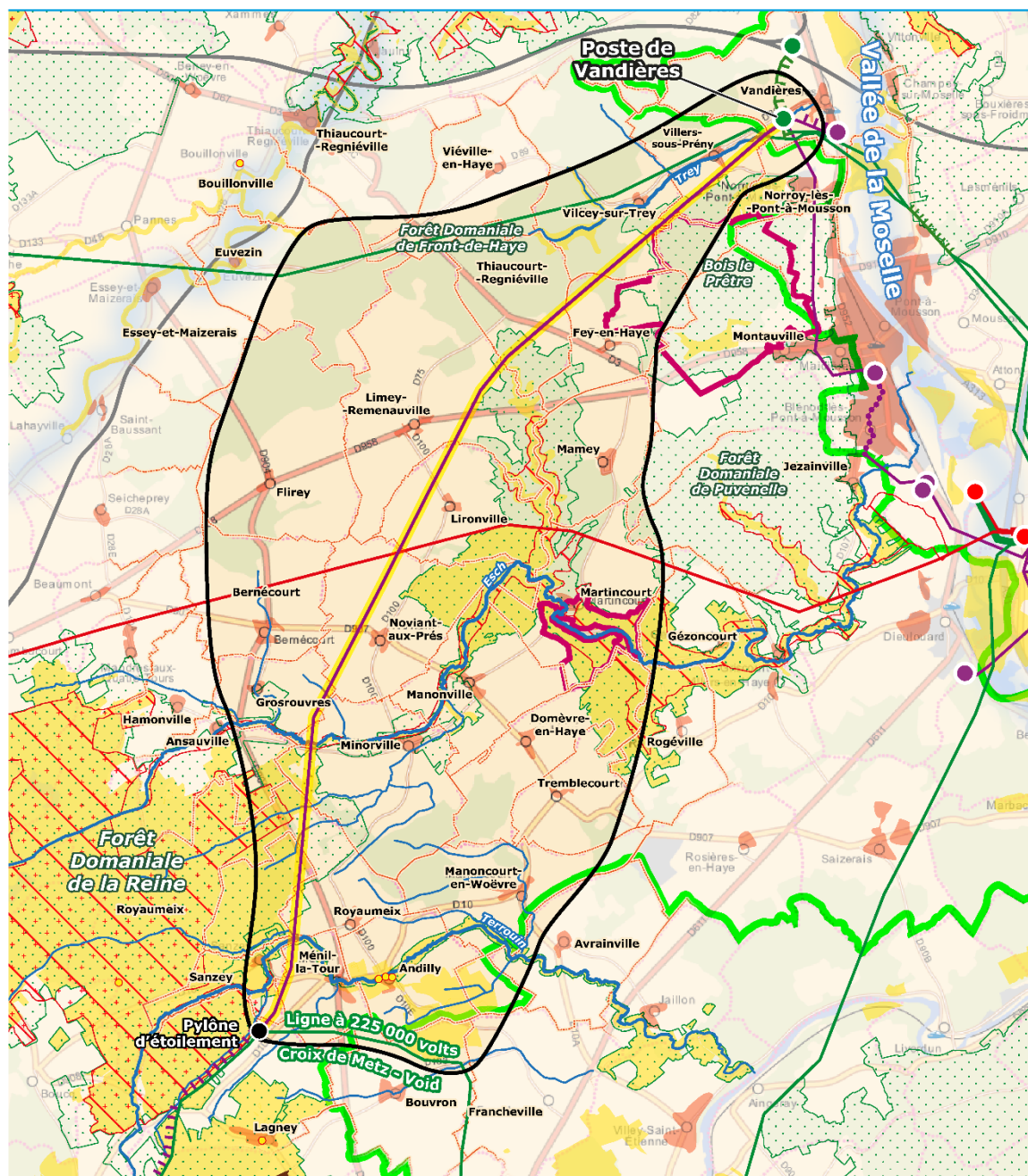
En conséquence, **le Garant recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation** avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique. La plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE peuvent tout à fait servir de

moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, **des sorties sur le terrain** encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public.

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 – Aire d'étude



• **ANNEXE 2 – Liste des communes de l’aire d’étude**

37 communes situées dans le département de Meurthe-et-Moselle et réparties sur 3 intercommunalités sont concernées par l’aire d’étude du projet.

Communauté de Communes	Communes
Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson	Gézoncourt
	Jézainville
	Martincourt
	Montauville
	Norroy-lès-Pont-à-Mousson
	Rogéville
	Vandières
	Villers-sous-Prény
Communauté de Communes Mad et Moselle	Bernécourt
	Bouillonville
	Essey-et-Maizerais
	Euvezin
	Fey-en-Haye
	Flirey
	Hamonville
	Limey-Remenaerville
	Lironville
	Mamey
	Thiaucourt-Regniéville
	Vieville-en-Haye
	Vilcey-sur-Trey
Communautés de Communes des Terres Toulaises	Andilly
	Ansauville
	Avrainville
	Bouvron
	Domèvre-en-Haye
	Francheville
	Grosrouvres
	Lagney
	Manoncourt-en-Woëvre
	Manonville
	Ménil-la-Tour
	Minorville
	Noviant-aux-Prés
	Royaumeix
	Sanzey
Tremblecourt	

● ANNEXE 3 – Poster avec les articles parus dans la presse locale



Le réseau
de transport
d'électricité

La presse en parle !




Les Tablettes
Lorraines

ANNONCES LÉGALES 17

Contenu de la loi n° 2019-1110 du 22 août 2019 relative à la transition énergétique...

AVIS

Recherche de candidats pour la construction d'une ligne électrique de 150 kV entre Vandières et Lagney...

10 PONT-À-MOUSSON ET SA RÉGION

Une nouvelle ligne électrique aérienne



Les agriculteurs associés au projet

RTE : projet de reconstruction de la ligne haute tension



Le projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney...

L'Est Républicain – 8 février 2019

L'Est Républicain – 16 février 2019

L'Est Républicain – 13 mars 2019

Vers un réseau électrique de meilleure qualité



Les ateliers de concertation ont permis de discuter des enjeux de la reconstruction de la ligne électrique.

Vibron sur l'axe ligne haute tension / Vandières et à venir



Le projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney...

L'Est Républicain – 15 mars 2019

L'Est Républicain – 24 mars 2019

Des ateliers de concertation avec RTE

Dans le cadre du projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney une concertation préalable va débuter. Des ateliers thématiques vont être organisés par RTE.



Les participants ont pu échanger sur les enjeux du projet et les modalités de la concertation.

MÉTIER

Pour que le courant passe...

Deux ateliers de concertation ont été organisés pour discuter du projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney.

Présentation du projet de reconstruction de la ligne électrique



Le projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney a été présenté aux habitants.

Le Paysan Lorrain – 24 mars 2019

Le Paysan Lorrain – 28 avril 2019

L'Est Républicain – 28 avril 2019

RTE Des renouvelables autour de la ligne

Le projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney permettra d'installer des équipements renouvelables.



Une nouvelle ligne électrique par RTE entre Vandières et Vailly



Le projet de reconstruction de la ligne électrique entre Vandières et Lagney va permettre de moderniser le réseau.

THIAUCOUR-RECVILLE Ligne électrique

Un forum pour restituer les contributions du public



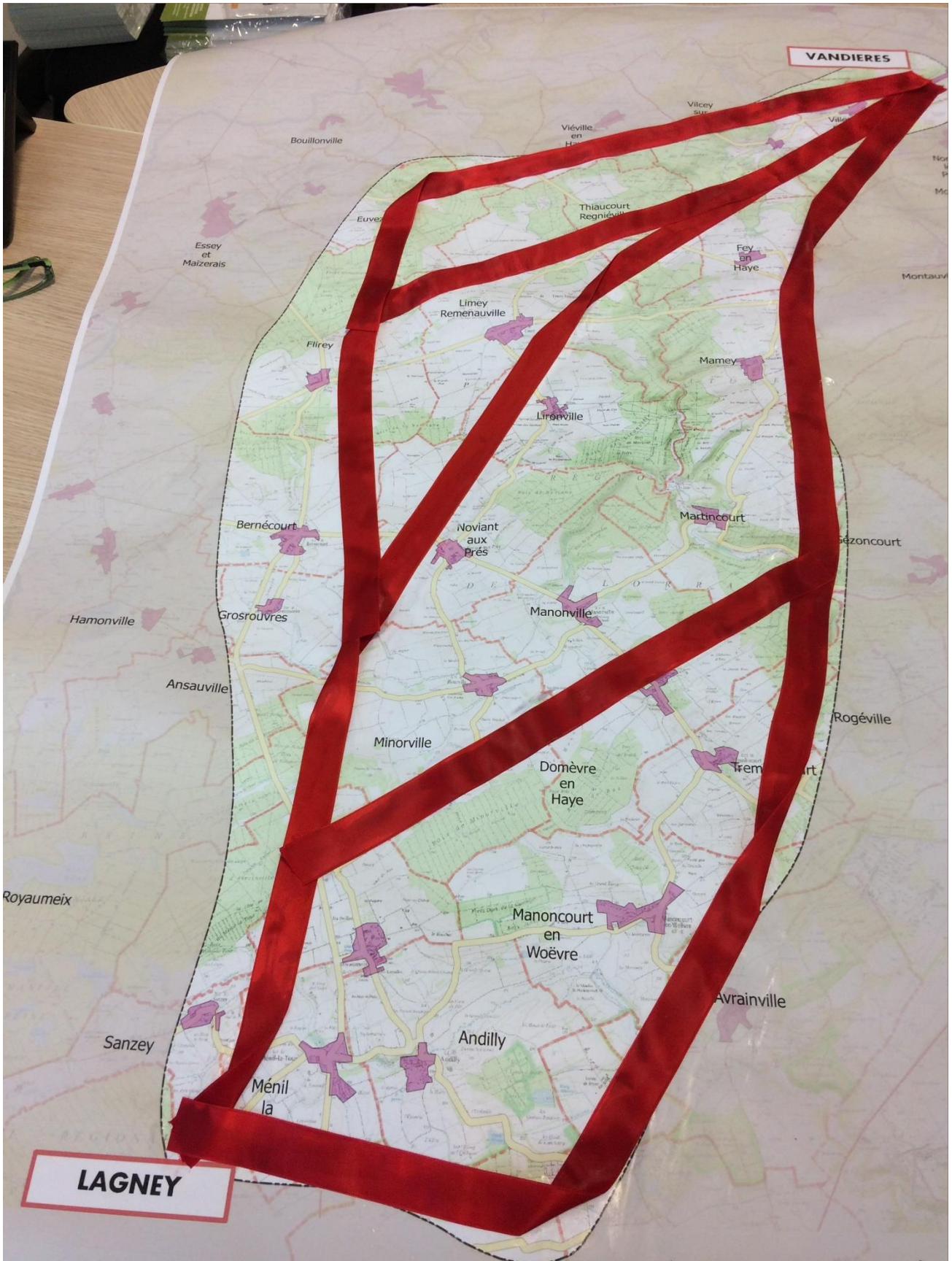
Un forum public a permis de recueillir les avis des habitants sur le projet de reconstruction de la ligne électrique.

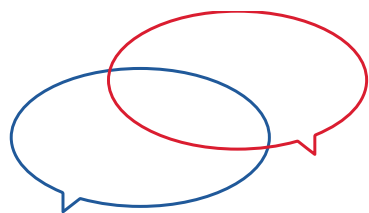
Les Tablettes Lorraines – 15 avril 2019

L'Est Républicain – 10 mai 2019

L'Est Républicain – 12 mai 2019

- ANNEXE 4 – Suggestions de tracés de fuseaux sur l'aire d'étude





cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DU GARANT

Projet de reconstruction à 225 kV
du tronçon à 63 kV de la ligne
électrique Vandières-Void

Concertation de suivi

3 JUILLET 2019 – 3 JUILLET 2020

Valérie Trommetter
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 3 juillet 2020

Rapport du garant

Projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void

3 JUILLET 2019 – 3 JUILLET 2020

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	4
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	5
Recommandations formulées par le Garant dans son bilan.....	5
Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant.....	5
CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE.....	6
Echanges avec le Garant.....	6
Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet.....	7

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

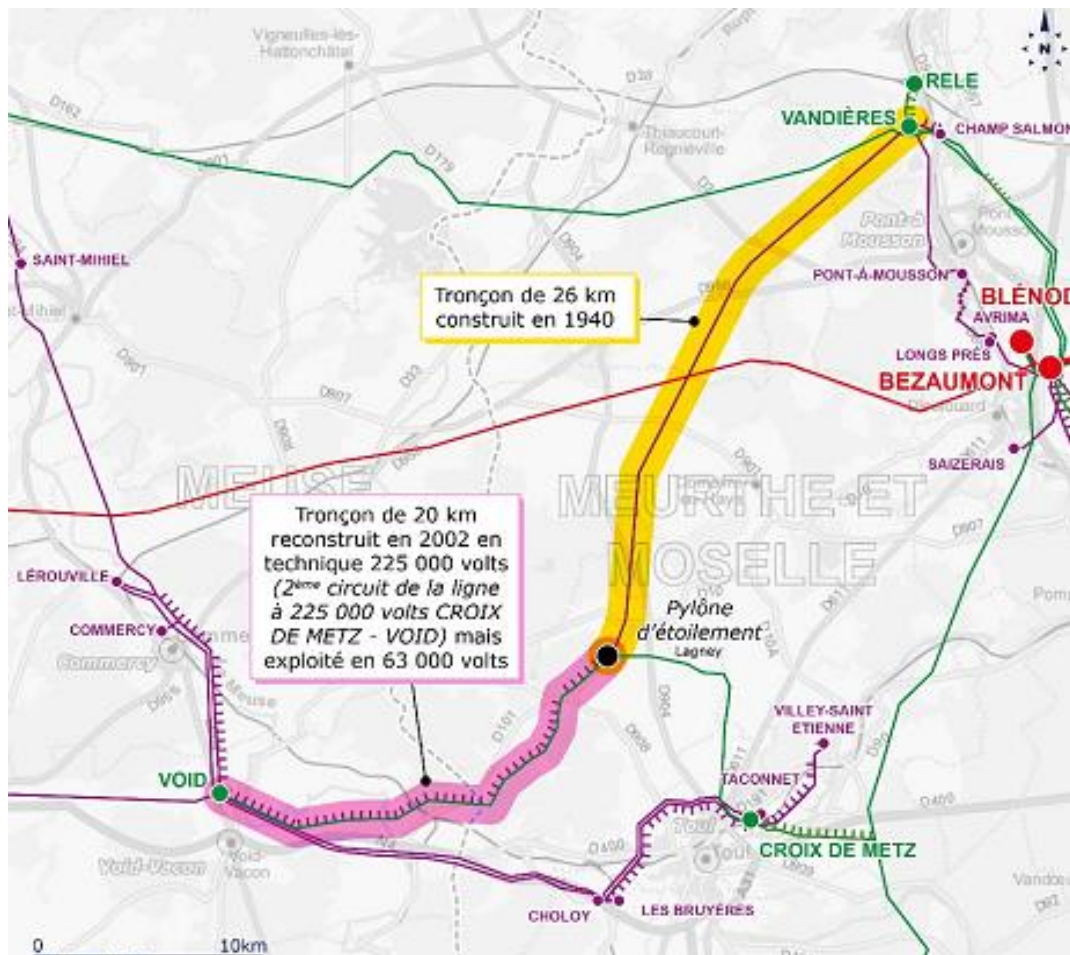
- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** RTE Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

La ligne électrique aérienne VANDIÈRES-VOID, située au centre de la région Grand Est, s'étend de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54). D'une longueur totale de 46 km, elle comprend deux tronçons hétérogènes :

- un tronçon de 26 km de VANDIÈRES à LAGNEY construit en 1940 en 63 000 volts,
- un tronçon de 20 km de LAGNEY à VOID reconstruit en 2002 en technique 225 000 volts et actuellement exploité en 63 000 volts. Il constitue le second circuit de la ligne à 225 000 volts CROIX-DE-METZ-VOID.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Afin de répondre aux enjeux liés à la sûreté et à la qualité d'alimentation électrique du territoire et à la gestion de la performance de son patrimoine, tout en contribuant à la transition énergétique, RTE a prévu de reconstruire la ligne en 225 000 volts entre VANDIÈRES et VOID.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Le projet suppose les aménagements suivants :

- la reconstruction en technique aérienne à 225 000 volts de la ligne entre LAGNEY et VANDIERES,
- l'exploitation en 225 000 volts du tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- l'ajout d'un transformateur 225 000 volts/63 000 volts et la création de barres 225 000 volts au poste de VOID dans l'enceinte du poste électrique existant,
- la dépose de la ligne existante à 63 000 volts entre LAGNEY et VANDIERES.

- **COÛT PREVISIONNEL :** 25 M€ à la charge de RTE

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

- Ouverture du chantier début 2024
- Mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts en 2025
- Dépose de la ligne existante à 63 000 volts en 2026

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 03 septembre 2018 : saisine de la CNDP par RTE
- 03 octobre 2018 : décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation du Garant et d'un Garant en appui
- 06 février 2019 : approbation par la CNDP des modalités, du calendrier et du dossier de Concertation préalable
- 25 février au 25 mai 2019 : déroulement de la Concertation préalable
- 13 juin 2019 : publication du bilan du Garant
- 03 juillet 2019 : présentation du bilan du Garant à la CNDP qui en prend acte
- août 2019 : bilan RTE de la concertation préalable

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 37 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 département
- 1 région
- 13 500 habitants

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions publiques d'informations sur le projet
- 7 ateliers thématiques (agriculture, environnement, cadre de vie)
- 1 évènement de restitution sous forme de forum

- **PARTICIPANTS :**

- 244 connexions à la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable
- 5 contributions publiées sur la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable (dont 4 reçues par courriel)
- aucune contribution reçue par courrier ou inscrite dans les registres de la Concertation Préalable
- 83 personnes présentes pendant les réunions publiques d'information et les ateliers thématiques et 25 personnes à l'évènement de restitution

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Recommandations formulées par le Garant dans son bilan

Dans son bilan publié le 13 juin 2019, le Garant de la Concertation Préalable avait formulé les recommandations suivantes concernant les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique :

« En conséquence, **le Garant recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation** avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique. La plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE peuvent tout à fait servir de moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, **des sorties sur le terrain** encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public ».

Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant

A réception du bilan de la Concertation Préalable, RTE a rédigé son rapport d'enseignements de la Concertation Préalable et l'a publié le 27 août 2019, à la fois sur la plateforme de la Concertation Préalable (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>) et sur son site institutionnel (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>).

Dans ce rapport, RTE s'est engagé à :

1. Poursuivre l'information et la sensibilisation de tous les publics :

- Le site internet du projet (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>) sera conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.
- L'adresse e-mail générique du projet (rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com) permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra.
- La plateforme de concertation (www.concertation-vandieres-void.fr), ouverte en lecture/écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

2. Impliquer et associer les acteurs du territoire :

Dans le cadre de la concertation à suivre, qui conduira progressivement à l'élaboration du tracé, RTE s'engage à maintenir un dialogue suivi avec les parties prenantes, notamment les communes, le Parc naturel régional de Lorraine, la profession agricole, la profession sylvicole et le secteur associatif.

En particulier, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées, seront associés aux réflexions conduisant aux choix d'emplacements des pylônes.

Par ailleurs, RTE s'engage à associer, autant que faire se peut, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser l'activité dans le cadre de ce projet.

CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE

Par décision du 3 juillet 2019, la CNDP m'a désigné comme Garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet. Un rapport devra être établi annuellement et joint au dossier d'enquête publique. Le présent document porte sur la période allant du 3 juillet 2019 au 3 juillet 2020.

Echanges avec le Garant

Le Garant a rencontré RTE le 19 septembre 2019 afin de dresser un point d'avancement du projet et d'échanger sur le continuum de la concertation à mettre en place au cours de l'année à venir état donnée que les étapes les plus importantes sont la validation du Fuseau de Moindre Impact et le démarrage des études de terrain dans un contexte d'élections municipales au printemps 2020. Les dispositions suivantes visant à informer le public dès la validation du Fuseau de Moindre Impact par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont été arrêtées :

- publication d'un article de presse,
- publication du rapport de proposition du Fuseau de Moindre Impact et de la décision ministérielle sur la plateforme de la Concertation Préalable,
- rencontres ciblées prioritairement avec les nouveaux maires des communes concernées par le Fuseau de Moindre Impact, suite aux élections municipales, afin de les tenir informés de l'avancement du projet et de définir leurs besoins en termes d'information pour leurs concitoyens (articles pour bulletins municipaux, plaquettes, posters...).

En outre, du fait de la crise sanitaire survenue début 2020 et du report du second tour des élections municipales, le Garant a régulièrement échangé avec RTE sur les modalités de poursuite de la Concertation Préalable tout au long du 1^{er} semestre 2020.

Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet

Dès la publication de son rapport, RTE s'est attelé à poursuivre la recherche de données bibliographiques visant à décrire l'état initial de l'environnement dans l'aire d'étude, déterminer des fuseaux de passage de la ligne électrique et proposer un Fuseau de Moindre Impact sur la base d'une analyse multi-critères. Ce travail qui a intégré les propositions faites pendant la Concertation Préalable a également associé les acteurs locaux :

- aux mois de juillet et d'août 2019, RTE a recontacté l'ensemble des 37 maires de l'aire d'étude afin de leur présenter, les différents fuseaux envisagés de passage de la ligne électrique et de recueillir leur avis et préférences,
- fin août 2019, RTE a réalisé une visite complète de terrain avec les équipes du Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL) en charge du paysage et de la biodiversité afin d'échanger sur les sensibilités du territoire,
- les interlocuteurs tels que l'Office National des Forêts (ONF), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la Chambre d'Agriculture et ceux du monde associatif ont également été recontactés. Des rencontres ont eu lieu en septembre 2019 avec La Ligue de Protection des Oiseau (LPO) et en novembre 2019 avec la Fédération Flore 54 et l'association Floraine,
- les trois Communautés de Communes concernées par l'aire d'étude (Communautés de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, de Mad et Moselle, des Terres Toulaises) ont également été recontactées pour une présentation d'un point d'actualité sur le projet. Seule la Communauté de Communes de Mad et Moselle a donné suite à cette proposition et une présentation a eu lieu fin octobre 2019.

Le fruit du travail de la recherche du Fuseau de Moindre Impact a été présenté lors d'une réunion de l'Instance Locale de Concertation (ILC) sous « Circulaire Fontaine », présidée par Madame Carole MILBACH, sous-préfète de Toul, qui s'est tenue à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle en date du 20 décembre 2019. Le Garant a participé à cette réunion et a présenté le bilan de la Concertation Préalable avec le public. A l'issue de cette réunion, la Préfecture a retenu le Fuseau de Moindre Impact proposé par RTE. Ce fuseau a ensuite été validé le 4 mars 2020 par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Alors que 37 communes étaient concernées par l'aire d'étude, seules 16 communes, réparties sur les territoires des trois Communautés de Communes, sont concernées par le périmètre du Fuseau de Moindre Impact : Vandières, Norroy-Les-Pont-à-Mousson, Villers-sous-Prény, Vilcey-sur-Trey, Fey-en-Haye, Thiaucourt-Régnierville, Limey-Remenauville, Lironville, Noviant-Aux-Près, Bernécourt, Grosrouvres, Minorville, Royaumeix, Ménil-La-Tour, Sanzey et Lagny. A la demande du Garant, RTE a précisé qu'il n'y avait pas d'autre commune qui serait potentiellement concernée par des impacts visuels. RTE a donc décidé de poursuivre la Concertation Préalable sur ces 16 communes ; ce que le Garant a approuvé.

En parallèle, les études d'évaluation environnementale du Fuseau de Moindre Impact qui ont débuté début 2020 ont également permis à RTE d'échanger à nouveau avec les acteurs du territoire :

- le diagnostic agricole, élaboré par la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle avec les exploitants agricoles concernés par le Fuseau de Moindre Impact, a fait l'objet d'une restitution à RTE en juin 2020,
- l'étude faune-flore, réalisée grâce à la mise à disposition de données environnementales de l'association Floraine, de la LPO, du PNRL et aux observations de terrain menées par un bureau d'études, a conduit RTE à rencontrer la LPO et le PNRL en février et en mars 2020 respectivement,
- le diagnostic approfondi du patrimoine archéologique local est réalisé avec l'appui de la DRAC.

Enfin, à la fin de l'année 2019 et au début de celle de 2020, certains participants présents pendant la Concertation Préalable ainsi que des riverains de l'aire d'étude ont sollicité RTE ou/et le Garant par écrit afin de se tenir informé de l'avancement du projet, de la compatibilité avec le projet éolien et de l'intégration de la future ligne en zone boisée. Toutes les questions posées ont obtenu une réponse.

Alors que les dispositions qui avaient été arrêtées par RTE quant à l'information sur la validation du Fuseau de Moindre Impact par le Ministère devaient être déployées au printemps 2020, la crise sanitaire liée au COVID-19 et le report du second tour des élections municipales au 28 juin 2020 ont marqué un temps d'arrêt. En effet, le service Communication de RTE a choisi de différer les actions de communication considérant que « *la priorité n'étant pas à l'annonce de la validation du fuseau de moindre impact du projet, au risque d'être inaudible, si ce n'est déplacé* ».

Par conséquent, RTE a reporté au 5 mai 2020 la publication du dossier de proposition du Fuseau de Moindre Impact et la carte de synthèse des données et fuseaux sur son site institutionnel. Le Garant leur a également proposé de le publier sur le site dédié à la Concertation Préalable ; ce qui a été fait le 10 juin en y ajoutant la décision ministérielle et le Fuseau de Moindre Impact validé.

En parallèle, dès le mois de mai, RTE a travaillé à l'élaboration de la plaquette de présentation du fuseau retenu qui est destinée à être distribuée dans les mairies et dans les boîtes aux lettres des habitants des 16 communes concernées par le périmètre de ce fuseau. Le projet de plaquette a été adressé au Garant le 18 juin 2020 et il a pris acte de la qualité des informations diffusées.

La distribution de cette plaquette et la publication de l'article de presse devrait intervenir en juillet ou en août dès que le service Communication de RTE le décidera. Enfin, RTE envisage de prendre contact avec les nouveaux maires pour les rencontrer et leur présenter le projet et de recueillir leurs propositions après le deuxième tour des élections municipales.

RAPPORT DU GARANT

Projet de reconstruction à 225 kV
du tronçon à 63 kV de la ligne
électrique Vandières-Void

Concertation de suivi

3 JUILLET 2020 – 3 JUILLET 2021

Valérie Trommetter
Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 3 juillet 2021

Rapport du garant

Projet de reconstruction à 225 kV du tronçon à 63 kV de la ligne électrique Vandières-Void

3 JUILLET 2020 – 3 JUILLET 2021

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET	3
RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE	4
BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE.....	5
Recommandations formulées par le Garant dans son bilan.....	5
Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant	5
CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE	6
Echanges avec le Garant	6
Avancement du projet	6
Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet.....	7

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

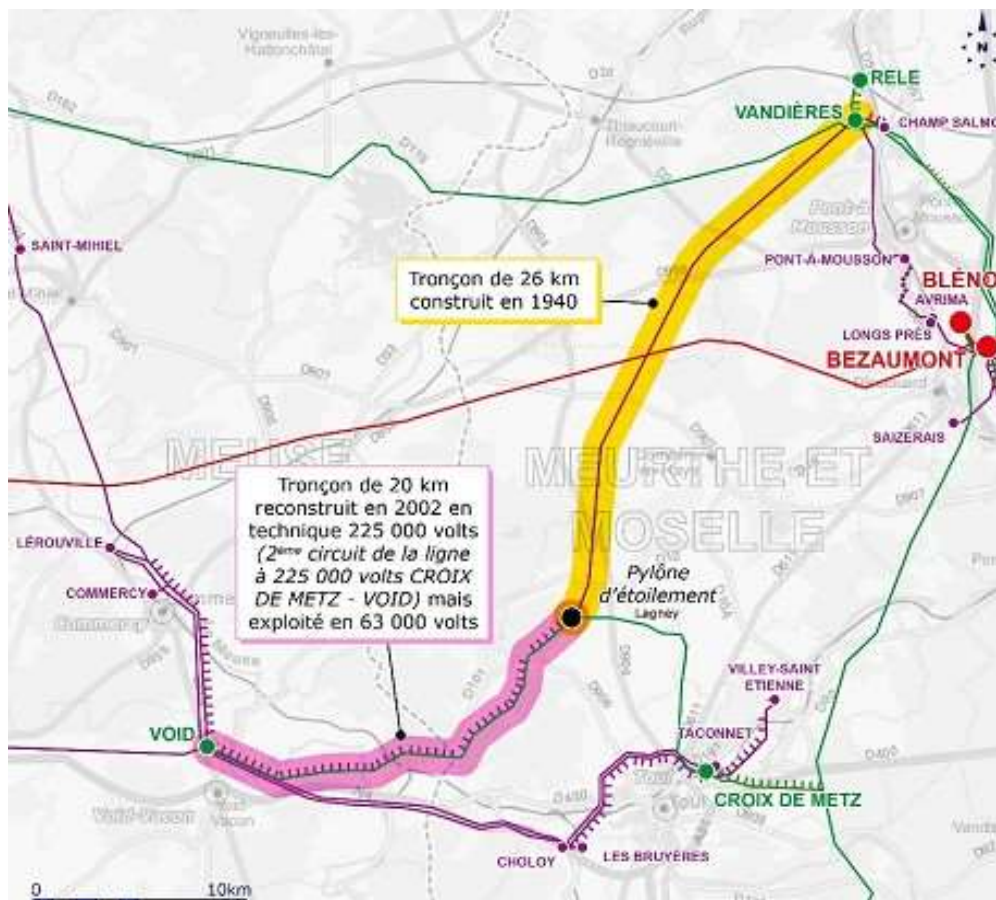
- **MAÎTRE D'OUVRAGE :** RTE Réseau de transport d'électricité

- **CONTEXTE :**

La ligne électrique aérienne VANDIÈRES-VOID, située au centre de la région Grand Est, s'étend de l'Est du département de la Meuse (55) à l'Ouest du département de la Meurthe-et-Moselle (54). D'une longueur totale de 46 km, elle comprend deux tronçons hétérogènes :

- un tronçon de 26 km de VANDIÈRES à LAGNEY construit en 1940 en 63 000 volts,
- un tronçon de 20 km de LAGNEY à VOID reconstruit en 2002 en technique 225 000 volts et actuellement exploité en 63 000 volts. Il constitue le second circuit de la ligne à 225 000 volts CROIX-DE-METZ-VOID.

- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**

Afin de répondre aux enjeux liés à la sûreté et à la qualité d'alimentation électrique du territoire et à la gestion de la performance de son patrimoine, tout en contribuant à la transition énergétique, RTE a prévu de reconstruire la ligne en 225 000 volts entre VANDIÈRES et VOID.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

Le projet suppose les aménagements suivants :

- la reconstruction en technique aérienne à 225 000 volts de la ligne entre LAGNEY et VANDIERES,
- l'exploitation en 225 000 volts du tronçon reconstruit en 2002 entre VOID et LAGNEY,
- l'ajout d'un transformateur 225 0000 volts/63 000 volts et la création de barres 225 000 volts au poste de VOID dans l'enceinte du poste électrique existant,
- la dépose de la ligne existante à 63 000 volts entre LAGNEY et VANDIERES.

- **COÛT PREVISIONNEL :** 28 M€ à la charge de RTE

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

- Ouverture du chantier début 2024
- Mise en service de la nouvelle ligne à 225 000 volts en 2025
- Dépose de la ligne existante à 63 000 volts en 2026

RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION PREALABLE

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- 03 septembre 2018 : saisine de la CNDP par RTE
- 03 octobre 2018 : décision de la CNDP d'organiser une Concertation préalable avec désignation du Garant et d'un Garant en appui
- 06 février 2019 : approbation par la CNDP des modalités, du calendrier et du dossier de Concertation préalable
- 25 février au 25 mai 2019 : déroulement de la Concertation préalable
- 13 juin 2019 : publication du bilan du Garant
- 03 juillet 2019 : présentation du bilan du Garant à la CNDP qui en prend acte
- août 2019 : bilan RTE de la concertation préalable
- 03 juillet 2020 : rapport du Garant sur la 1^{ère} année de la Concertation de suivi

- **PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION :**

- 37 communes
- 3 Communautés de Communes
- 1 département
- 1 région
- 13 500 habitants

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 3 réunions publiques d'informations sur le projet
- 7 ateliers thématiques (agriculture, environnement, cadre de vie)
- 1 évènement de restitution sous forme de forum

- **PARTICIPANTS :**

- 244 connexions à la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable
- 5 contributions publiées sur la plateforme numérique interactive de la Concertation Préalable (dont 4 reçues par courriel)
- aucune contribution reçue par courrier ou inscrite dans les registres de la Concertation Préalable
- 83 personnes présentes pendant les réunions publiques d'information et les ateliers thématiques et 25 personnes à l'évènement de restitution

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

Recommandations formulées par le Garant dans son bilan

Dans son bilan publié le 13 juin 2019, le Garant de la Concertation Préalable avait formulé les recommandations suivantes concernant les modalités d'information et de participation du public à mettre en œuvre jusqu'à l'enquête publique :

« En conséquence, **le Garant recommande vivement à RTE de poursuivre sa démarche d'information et de participation** avec le public en publiant régulièrement les comptes-rendus des réunions de travail et les décisions qui seront prises et en l'associant autant qu'il est possible jusqu'à l'enquête publique. La plateforme numérique interactive dédiée à la Concertation préalable ou le site institutionnel internet de RTE peuvent tout à fait servir de moyens de diffusion de ces informations.

En outre, et comme également proposé par le public, **des sorties sur le terrain** encadrées par des experts des différentes thématiques pourraient être organisées au cours des prochaines étapes de développement du projet afin de maintenir un lien avec le public ».

Engagements pris par RTE en réponse aux recommandations du Garant

A réception du bilan de la Concertation Préalable, RTE a rédigé son rapport d'enseignements de la Concertation Préalable et l'a publié le 27 août 2019, à la fois sur la plateforme de la Concertation Préalable (<https://www.concertation-vandieres-void.fr>) et sur son site institutionnel (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>).

Dans ce rapport, RTE s'est engagé à :

1. Poursuivre l'information et la sensibilisation de tous les publics :

- Le site internet du projet (<https://www.rte-france.com/fr/projet/renforcement-du-reseaelectrique-entre-val-de-meuse-et-val-de-moselle>) sera conservé avec une mise à jour régulière des contenus en lien avec les autres dispositifs et supports de communication qui seraient mobilisés.
- L'adresse e-mail générique du projet (rte-est-projet-vandieres-void@rte-france.com) permettra de continuer à recueillir les contributions et les questions du public et auxquelles RTE répondra.
- La plateforme de concertation (www.concertation-vandieres-void.fr), ouverte en lecture/écriture pendant la phase de concertation préalable, continuera à être accessible en lecture.

2. Impliquer et associer les acteurs du territoire :

Dans le cadre de la concertation à suivre, qui conduira progressivement à l'élaboration du tracé, RTE s'engage à maintenir un dialogue suivi avec les parties prenantes, notamment les communes, le Parc naturel régional de Lorraine, la profession agricole, la profession sylvicole et le secteur associatif.

En particulier, les propriétaires et exploitants agricoles des parcelles potentiellement concernées, seront associés aux réflexions conduisant aux choix d'emplacements des pylônes.

Par ailleurs, RTE s'engage à associer, autant que faire se peut, les acteurs socio-économiques du territoire, afin de favoriser l'activité dans le cadre de ce projet.

CONTINUUM POST-CONCERTATION PREALABLE

Par décision du 3 juillet 2019, la CNDP m'a désigné comme Garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique du projet. Un rapport devra être établi annuellement et joint au dossier d'enquête publique. Le présent document porte sur la période allant du 3 juillet 2020 au 3 juillet 2021.

Le précédent rapport du Garant sur la post-concertation entre le 3 juillet 2019 et le 3 juillet 2020 a été publié sur la plateforme de la concertation.

Echanges avec le Garant

Chaque trimestre, le Garant s'est entretenu téléphoniquement avec RTE pour dresser un point d'avancement du projet et du suivi des relations avec les parties prenantes du territoire.

Avancement du projet

L'étude faune-flore et l'étude d'impact sont finalisées et le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique a été déposé auprès du Ministère de la Transition Ecologique le 17 juin 2021.

Concertation réalisée par RTE pendant l'avancement du projet

RTE avait élaboré au mois de mai 2020, une plaquette de présentation du fuseau qui avait été envoyée au Garant pour avis. Dès le mois de septembre 2020, elle a été distribuée dans les mairies et dans les boîtes aux lettres des habitants des 16 communes concernées¹ par le périmètre du fuseau. Des exemplaires de la plaquette ont également été envoyés par voie postale au Garant. En sus, la plaquette a été publiée sur le site internet du projet et sur la plateforme de la concertation.

La publication d'un article de presse, initialement proposée par RTE, n'a finalement pas vu le jour.

RTE a aussi pris contact avec les maires des 16 communes à la suite du 2nd tour des élections municipales (9 communes sur 16 communes ont changé de maires). Les entretiens qui se sont déroulés tout au long du second semestre 2020 ont permis aux représentants de RTE de se faire connaître, d'expliquer le projet de reconstruction de la ligne électrique et de présenter l'état des réflexions sur le tracé dit "de principe" qui fera l'objet du dossier de demande de DUP.

En parallèle, RTE a poursuivi les échanges avec les autres parties prenantes telles que le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), la Chambre d'Agriculture, la DRAC, l'ONF, le Département... Une visite complète de terrain a notamment été réalisée en décembre 2020 avec les équipes du PNRL en charge du paysage et de la biodiversité afin de partager sur les sensibilités du territoire.

Enfin, quelques riverains, essentiellement des agriculteurs sur le secteur de Minorville et de Royaumeix, ont sollicité RTE à propos de l'avancement du projet et de l'intégration de la future ligne. Quelques rencontres ont été organisées soit sur la base de la consultation de plans soit sur directement le terrain afin d'échanger sur les choix d'emplacements des pylônes.

Au fur et à mesure des échanges, les remarques et les propositions qui ont été faites ont permis à RTE d'affiner les études environnementales et techniques. Ainsi selon les propos de RTE « A ce stade, les retours sont positifs et le tracé qui sera proposé dans le dossier de DUP semble bien accueilli par l'ensemble des acteurs concernés ».

A ce jour, RTE travaille à la réalisation d'une nouvelle plaquette d'information du public sur le tracé dit « de principe ». Elle devrait être diffusée dans les boîtes aux lettres des 16 communes avant l'enquête publique préalable à la DUP. En amont de sa distribution, le projet de plaquette sera envoyé au Garant pour qu'il puisse, le cas échéant, faire des propositions à RTE visant à améliorer sa lisibilité et sa compréhension par le public.

¹ Vandières, Norroy-Les-Pont-à-Mousson, Villers-sous-Prény, Vilcey-sur-Trey, Fey-en-Haye, Thiaucourt-Régnieville, Limey-Remenuville, Lironville, Noviant-Aux-Près, Bernécourt, Grosrouvres, Minorville, Royaumeix, Ménil-La-Tour, Sanzey et Lagney



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr